



Les ressources karité dans les espaces forestiers : exemple de valorisation et de gestion au Burkina Faso.

Décembre 2019

Les enjeux forts

De la valorisation du karité dans les espaces forestiers

Commerciaux :

- Répondre à la demande croissante avec une offre rigide.
- La stratégie axée sur les espaces forestiers est la seule permettant d'accéder à court terme à une production Bio significative.
- La stratégie parcs à karité peut répondre également aux enjeux de traçabilité des amandes de karité.

Durabilité :

- La forte pression de coupe sur le verger de karité pour le bois-énergie,
- la pression chimique croissante dans les espaces cultivés,
- le vieillissement de la ressource naturelle, en lien avec la pression démographique et de la réduction des durées (et superficies) de jachère.
- Le réchauffement et l'aridification du climat.

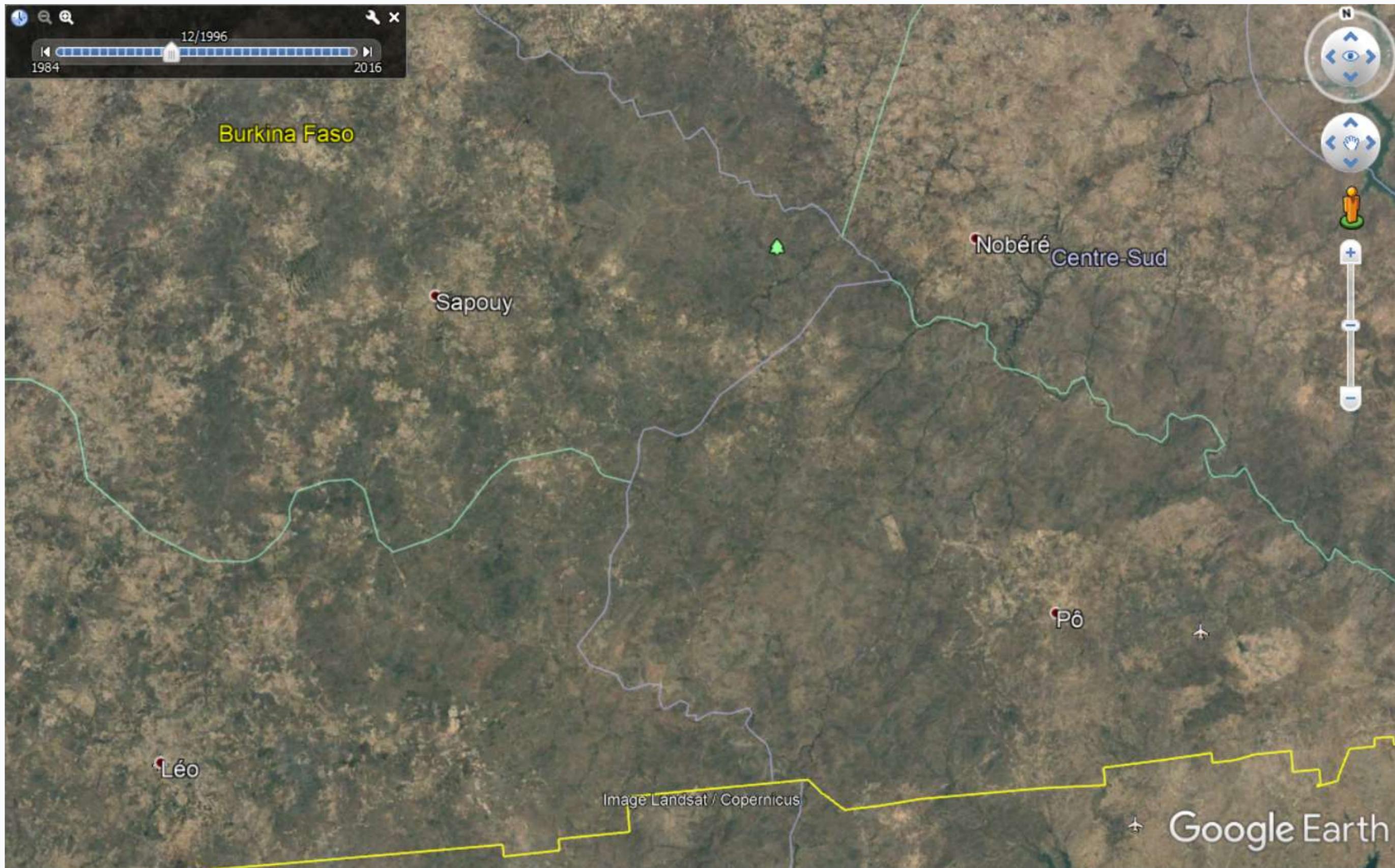
« Institutionnels » : L'usage des ressources partagées impose une approche holistique nécessitant l'implication et la concertation de l'ensemble des parties prenantes à l'échelle communautaire et institutionnelle.

Organisationnels : les espaces forestiers présentent des difficultés physiques d'accès et leur collecte qui impose des changements de pratique et des moyens partagés pour les collectrices.

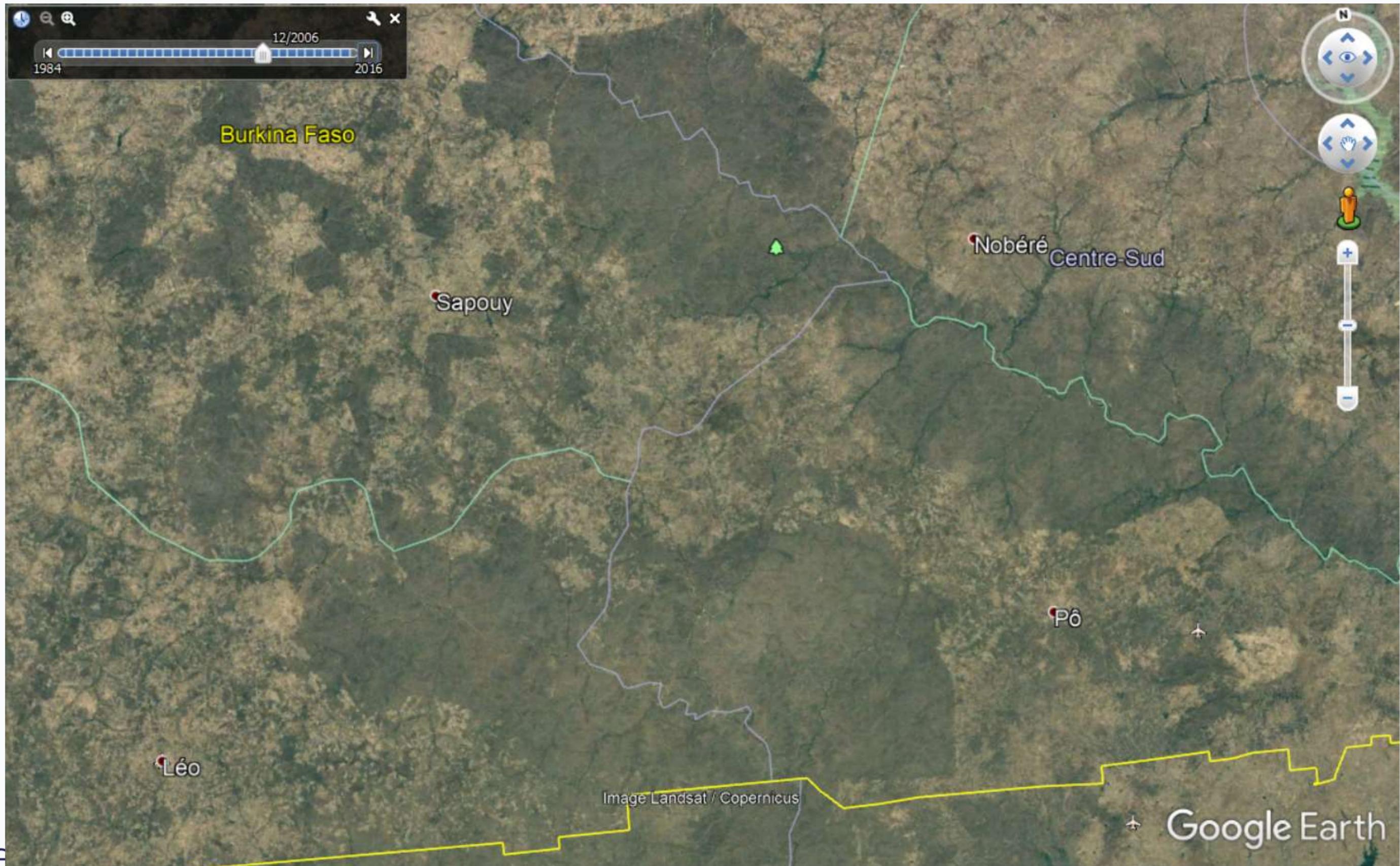
1986



1996



2006



2016



Cas du projet RESIST : Objectifs de la composante gestion forestière

Objectifs intermédiaires	O 1. Les femmes membres des organisations partenaires ont un accès durable et sécurisé à la ressource karité.	Nombres de femmes collectant dans les Parcs (8500) Evaluation du potentiel d'amande disponible
Résultats attendus	R 1.1. Les 5 unions de femmes ont sécurisés foncièrement leur accès à des zones de collecte (Parcs) certifiables en biologiques	<ul style="list-style-type: none"> • 33 parcs à Karité sécurisés par des conventions et des cahiers des charges • Quantité d'amandes (potentielle) de Karité certifiables en bio disponibles dans les Parcs (1200T)
	R 1.2. : Des aménagements sont effectués sur des zones dédiées au sein des Parcs (plantation via pépinière et semis, élagage, greffage, réalisation de pare-feu)	<ul style="list-style-type: none"> • 500 ha sont aménagés
	R 1.3. : Les femmes membres des unions sont sensibilisées et formées à la protection et à la gestion de l'arbre à Karité	8 500 femmes ont suivi les formations (Les pratiques évolue vers moins de pression sur la ressource karité)
	R 1.4. : Des relais communautaires sont formées à des actions de conservation et valorisation de la biodiversité	1000 femmes et 330 éleveurs sont formés à des pratiques de conservation de la biodiversité

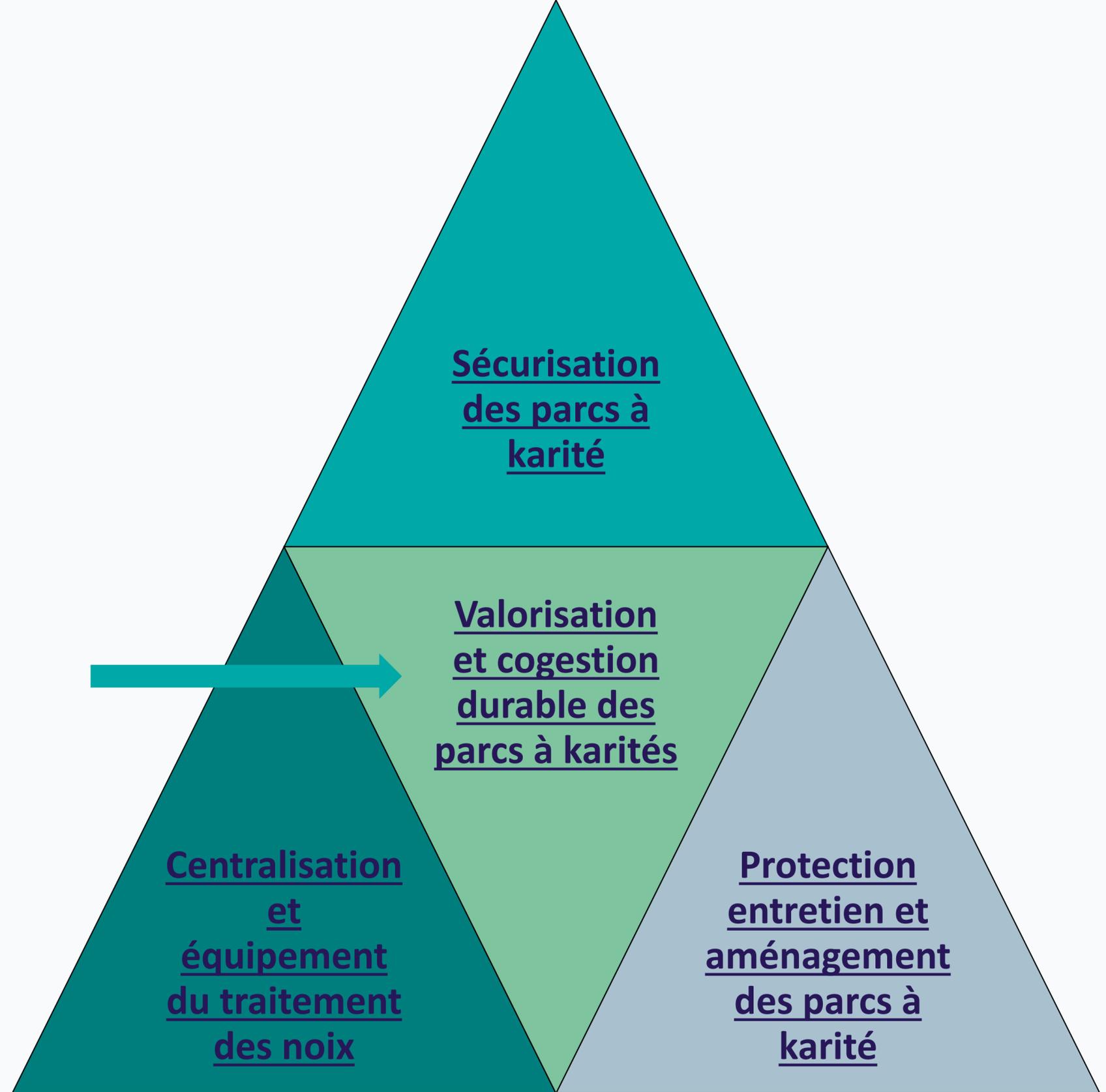


La vision de RESIST

Pour répondre à ces enjeux

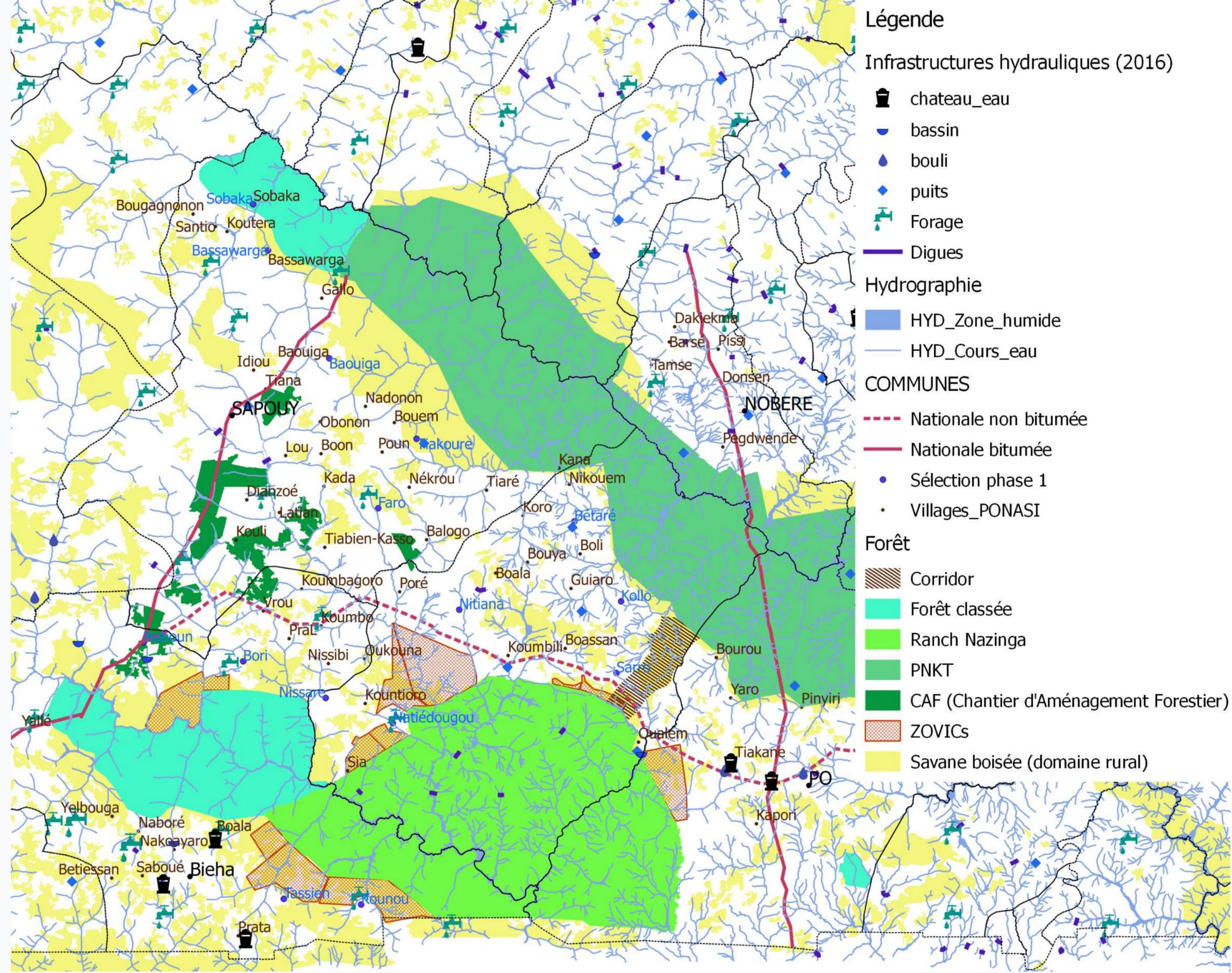
Objet :

Les espaces forestiers : usages et ressources naturelles



Espaces forestiers, usages et ressources

De quelles forêts parle-t-on ?



Termes	Définition	Usages
Forêt classée (Etat ou CT)	Fait l'objet d'un acte de classement au nom de l'Etat ou au nom d'une collectivité territoriale. Le classement permet de soumettre une forêt à un régime spécial restrictif concernant l'exercice des droits d'usage et les régimes d'exploitation. Cet acte précise les objectifs du classement, la superficie, les limites exactes de la forêt, ses affectations principales ou exclusives et les modalités de sa gestion.	Les droits d'usages traditionnels reconnus au profit des populations riveraines portent sur le ramassage du bois mort gisant, la cueillette des fruits et la récolte des plantes médicinales.
Parcs nationaux et réserves (Etat ou CT)	Sont également classées au nom de l'Etat, les parcs nationaux, les réserves de la biosphère, les réserves naturelles intégrales et les sanctuaires. Il s'agit de forêts classées au régime d'usage très restrictif afin de constituer des zones refuge pour la biodiversité animales.	Aucun usage ou valorisation du tourisme de vision seul.
Forêt protégée (Etat ou CT)	Une forêt est dite protégée lorsqu'elle n'a fait l'objet d'aucun acte de classement ni au nom de l'Etat ni au nom d'une collectivité territoriale. Elles sont soumises au régime commun relatif aux droits d'usage et d'exploitation.	Les droits d'usages traditionnels reconnus au profit des populations riveraines portent sur la culture, le pâturage, la cueillette des produits forestiers.
CAF (Etat ou CT)	Un chantier d'aménagement forestier (CAF) se définit comme une entité technique et administrative comprenant une ou plusieurs forêts protégées et gérées conformément à un plan d'aménagement forestier. Sa gestion est réalisée par une union de groupements villageois de gestion forestière (UGGF). A cet effet, il est divisé en unités d'aménagement forestier (UAF)	L'usage principal est l'exploitation ligneuse, auquel s'ajoute le droit d'usage des populations riveraines selon le régime commun.
Forêt villageoise (communauté)	Forêt non reconnue par l'Etat. Elle fait l'objet d'appartenance au chef du village pour des rituelles. Elle peut être plantée par une personne.	Usages régis par le droit coutumier, très variable selon les cas.
ZOVIC (communauté)	Une zone villageoise d'intérêt cynégétique est une partie du terroir d'une communauté de base affectée par elle à l'exploitation des ressources cynégétiques.	Sont déterminées par les communautés de base avec l'assistance des services techniques locaux chargés de la faune

Espaces forestiers, usages et ressources

Quels sont les acteurs et usages :

- L'administration de l'état (Forestiers)
- Collectivités territoriales.
- Concessionnaire de chasse.
- Concessionnaire de tourisme de vision.
- Communautés riveraines (chasse, cueillette, coupe, agriculture, élevage)
- GVGF
- Groupements karité
- (Orpailleurs)



Espaces forestiers, usages et ressources

Les ressources karité dans ces espaces :

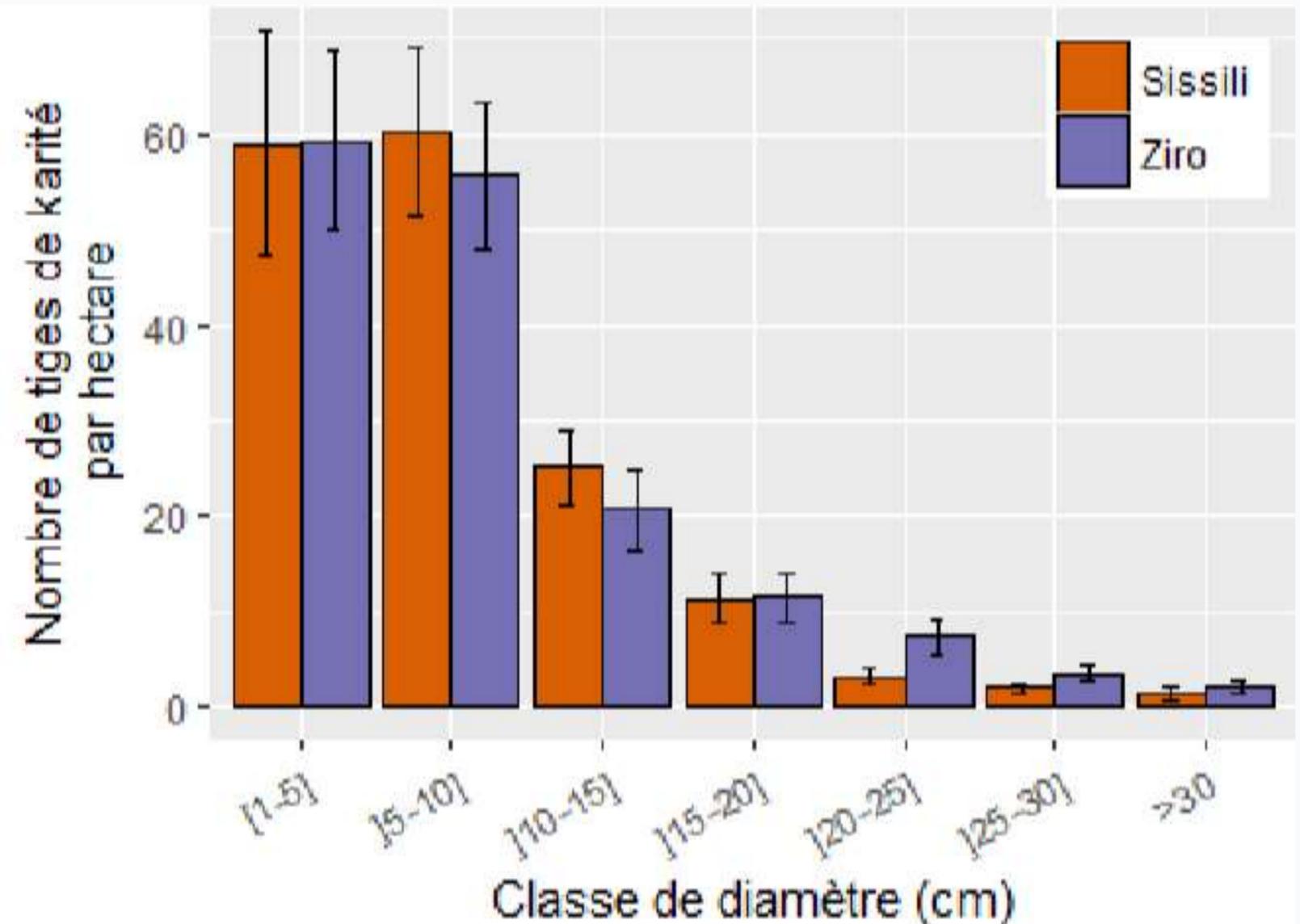
Densité des parcs : [6 à 139] arbre/ha (Médiane = 32,5)

Productivité faible / Accessibilité limitée



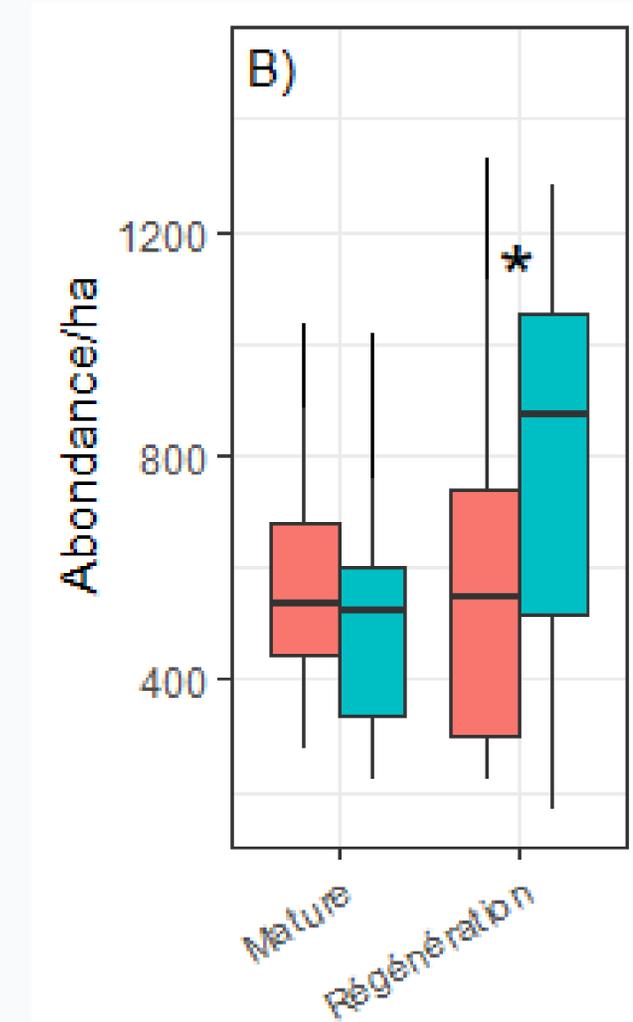
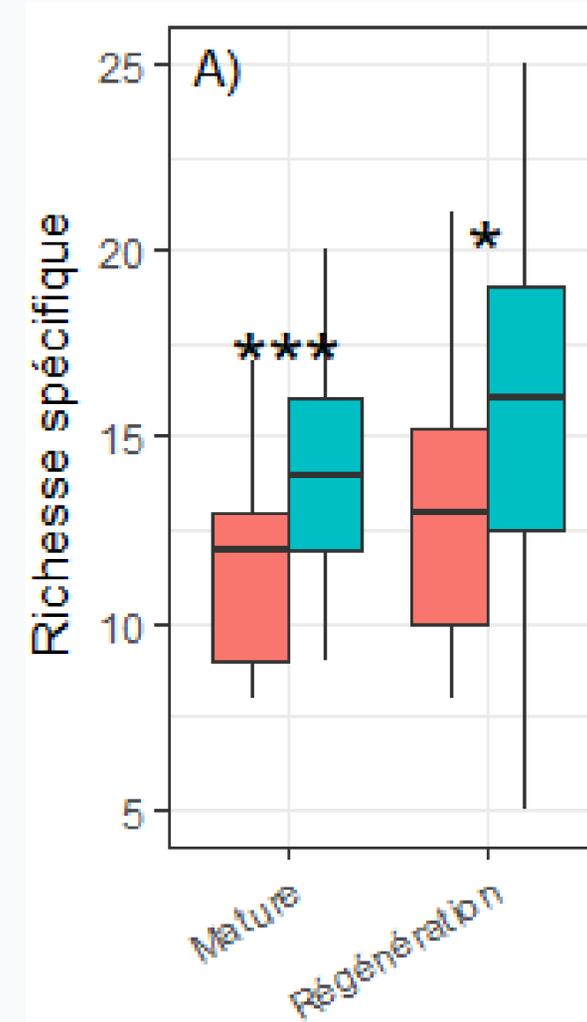
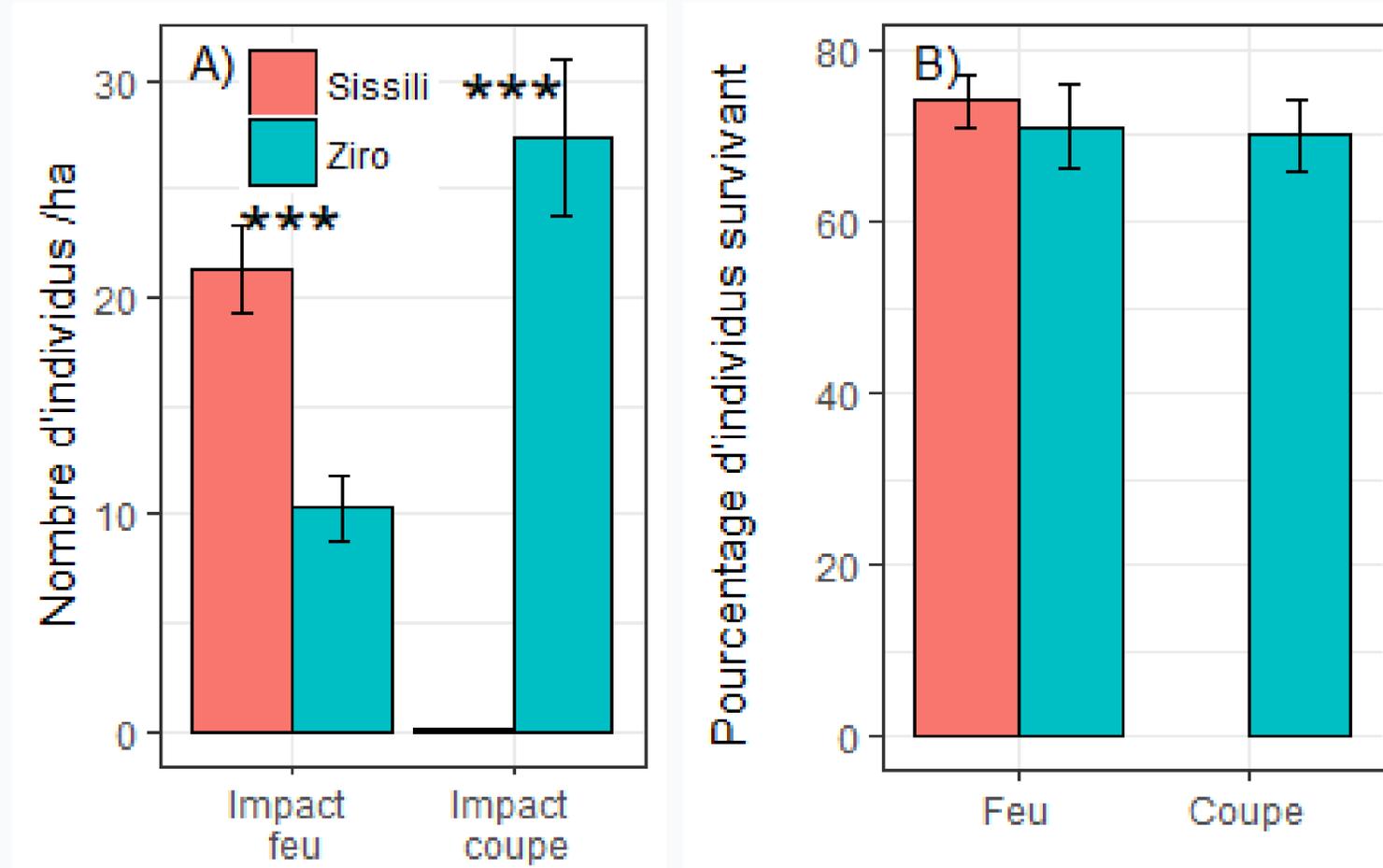
Inventaire dans 2 forêts de l'espace PONASI :

Sur les 2 sites en moyenne 96 arbres mature et 60 arbres juvéniles/ha. Bonne capacité de régénération.



Espaces forestiers, usages et ressources

La biodiversité végétale dans ces espaces :



La vision de RESIST

Pour répondre à ces enjeux

Etape préalable :

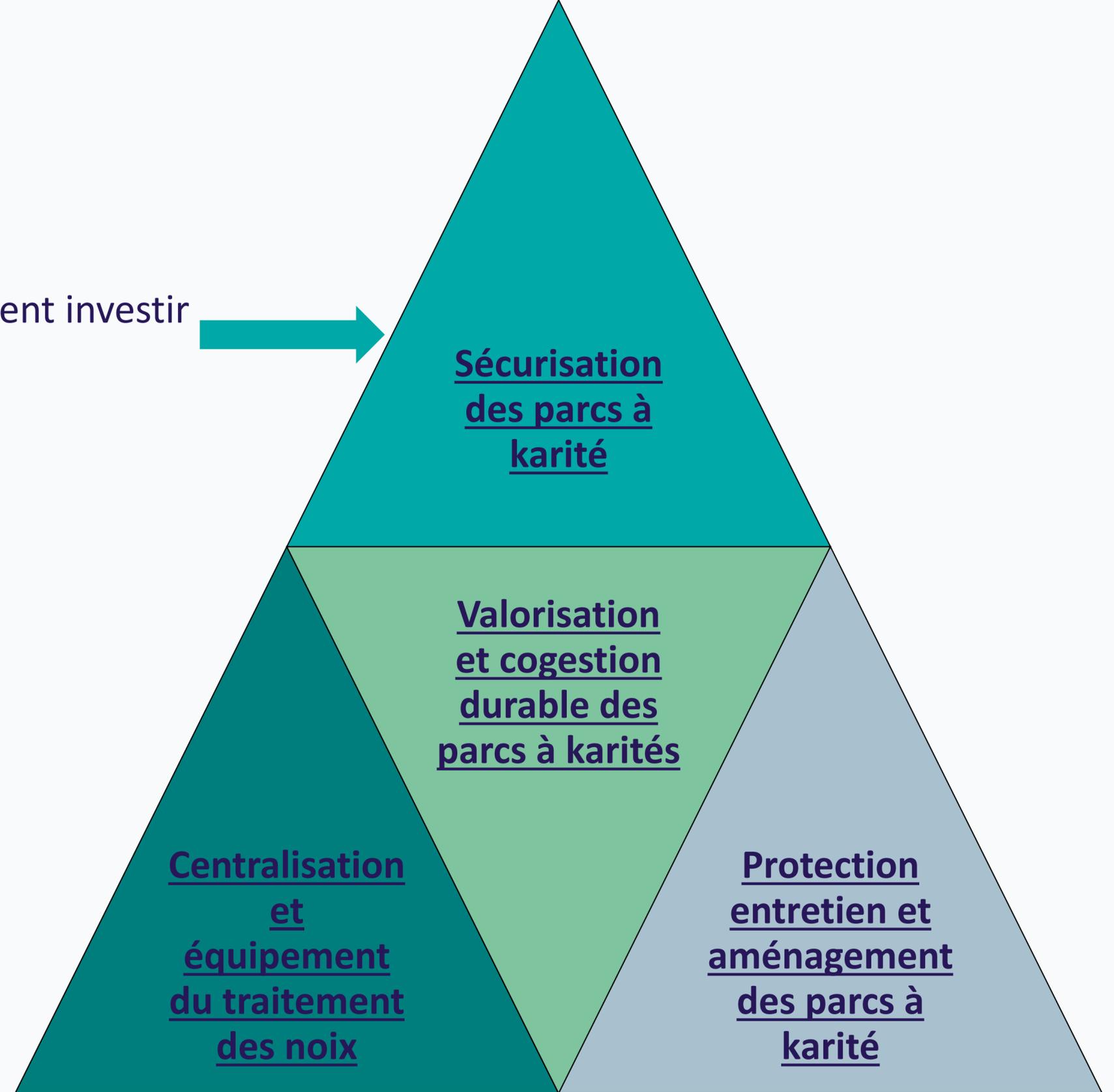
Construire les conditions pour que les collectrices puissent investir dans le long terme sur les parcs à karité.

Conventions, chartes, cahiers des charges et plan quinquennaux :

Pourquoi : Les conventions visent à **faciliter et sécuriser** l'accès des collectrices membres des coopératives partenaires aux noix de karité dans les parcs. Elle vise également à contribuer à la préservation et l'amélioration des peuplements de karité, à l'aménagement, la préservation de la biodiversité et la protection des espaces forestier concernée.

⇒ Régler ou anticiper les conflits d'usages.

⇒ Permettre des investissements et des innovations.



Description de l'approche

De sécurisation des parcs à karité.

Conventions, chartes, cahiers des charges et plan quinquennaux :

Quoi : Ces documents définissent les règles d'usage des ressources karités à l'intérieur des parcs en s'appuyant sur la législation des espaces forestiers et sur les pratiques usuelles. Ils intègrent les objectifs de valorisation des coopératives, les divers usages des populations riveraines (représenté par la municipalité), les objectifs de conservation (représenté par les eau et forêts), et les objectifs des groupement de bucherons dans le cas des CAF.

Types de document

Fonction et spécificités

Conventions	Les conventions définissent les principes du droit pour le ramassage des noix de karité dans les parcs à karité situés dans des espaces forestiers classés.
Chartes	Idem pour les forêts villageoises
Cahiers des charges	Les cahiers des charges définissent les règles de ramassage des noix de karité dans les parcs à karité situés dans des espaces forestiers (protégés, classés, ou villageois) ; Et les règles locales pour une protection et pour une gestion durable des ressources naturelles du parc à karité .
Plans quinquennaux	Les plan quinquennaux définissent les actions et les rôles pour les aménagements et la protections des espaces forestiers par les parties prenantes sur 5 ans

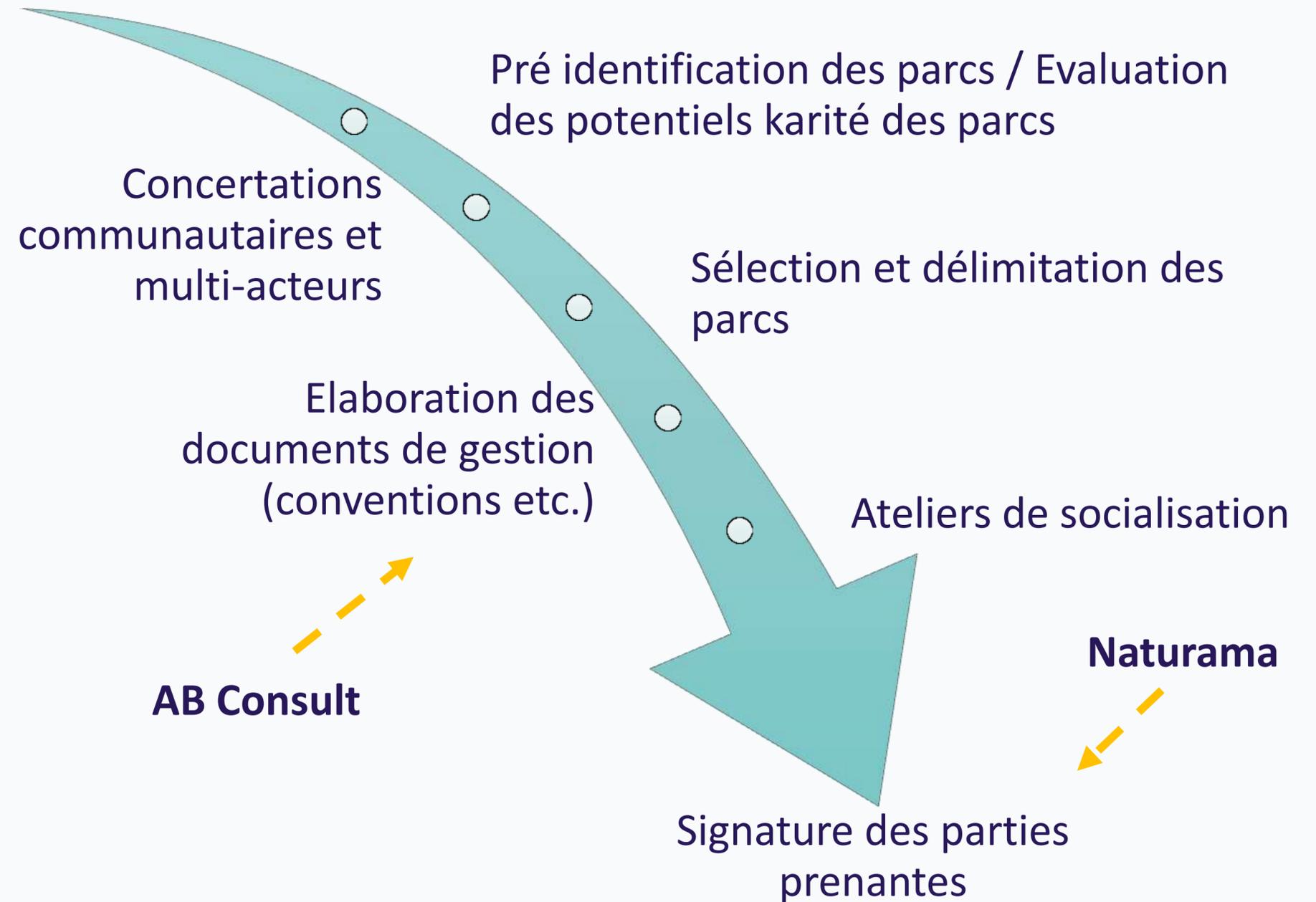
Description de l'approche

De sécurisation des parcs à karité.

Description du processus par étape :

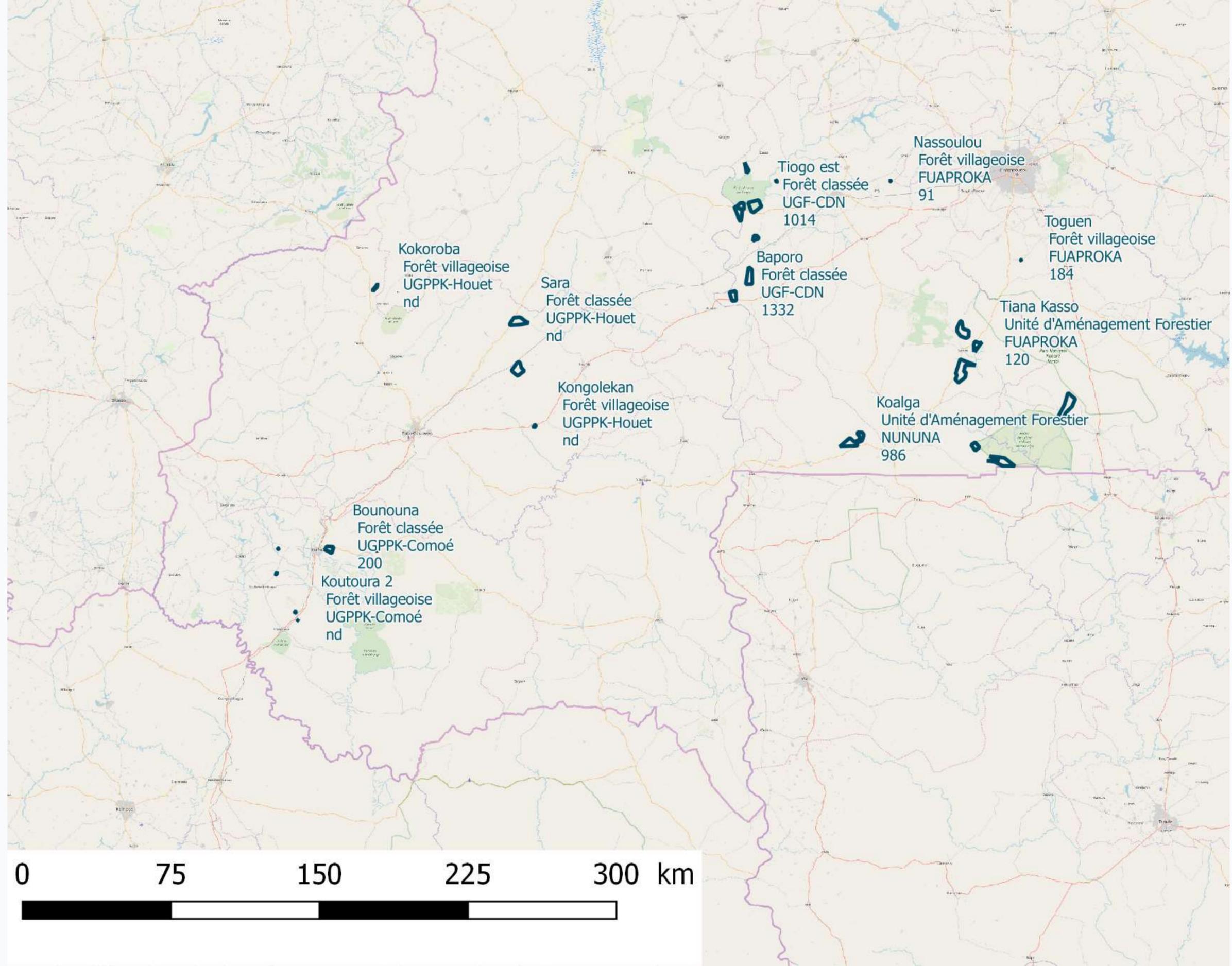
Vers une approche de cogestion des espaces forestiers avec et pour les communautés riveraines.

Recrutement de partenaires



Résultats

Vue d'ensemble des 27 parcs.



Résultats : Zoom sur les processus de concertation - mobilisation

Avant délimitation des parcs :

1. Echanges équipe projet avec les coopératives
2. Échanges des coopératives avec autorités locales
3. Concertation : Coopératives + équipe projet + autorités locales
4. Consultation DG de l'environnement dans le cas de forêts classées

Après délimitation des parcs :

1. Ateliers de socialisation ou consultations bilatérales des parties prenantes.
2. Ateliers populaires de restitution-information

Les points forts :

1. Le principe d'impliquer les coopératives de femmes dans la gestion des ressources forestières tout en consolidant leurs revenus du karité a connu une forte adhésion des acteurs (dont l'état).
2. Acceptation forte grâce à la prise en compte des usages traditionnels (ou usuels).



La vision de RESIST

Pour répondre à ces enjeux



Etape nécessaire :

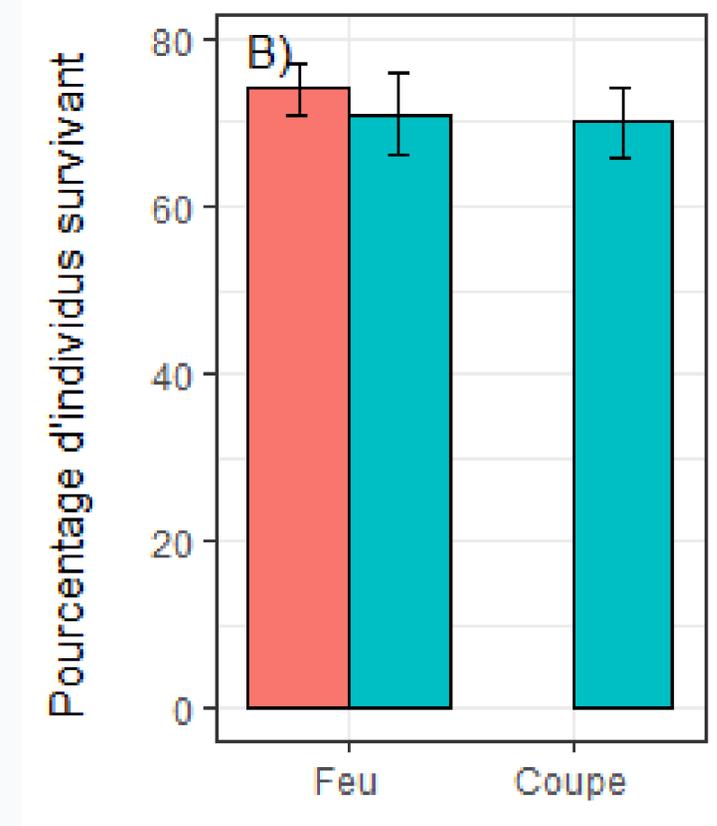
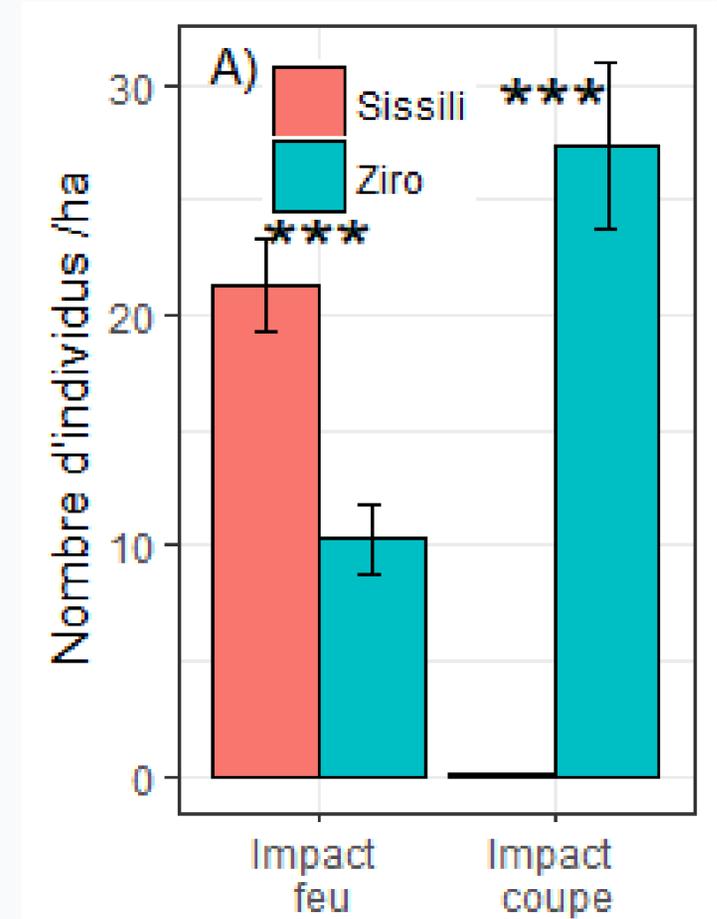
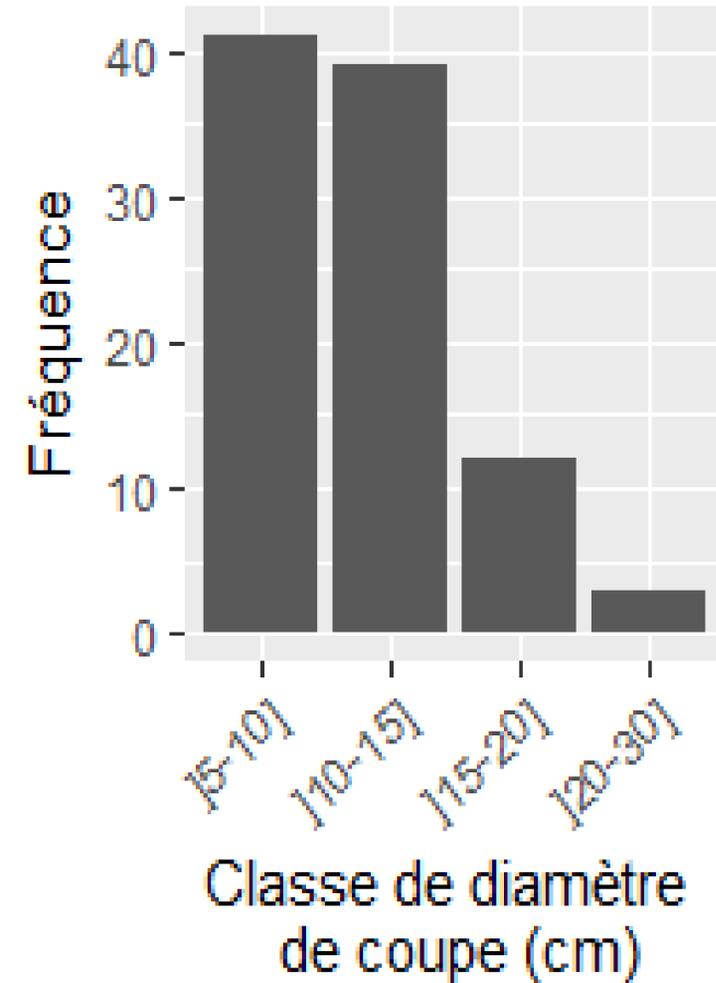
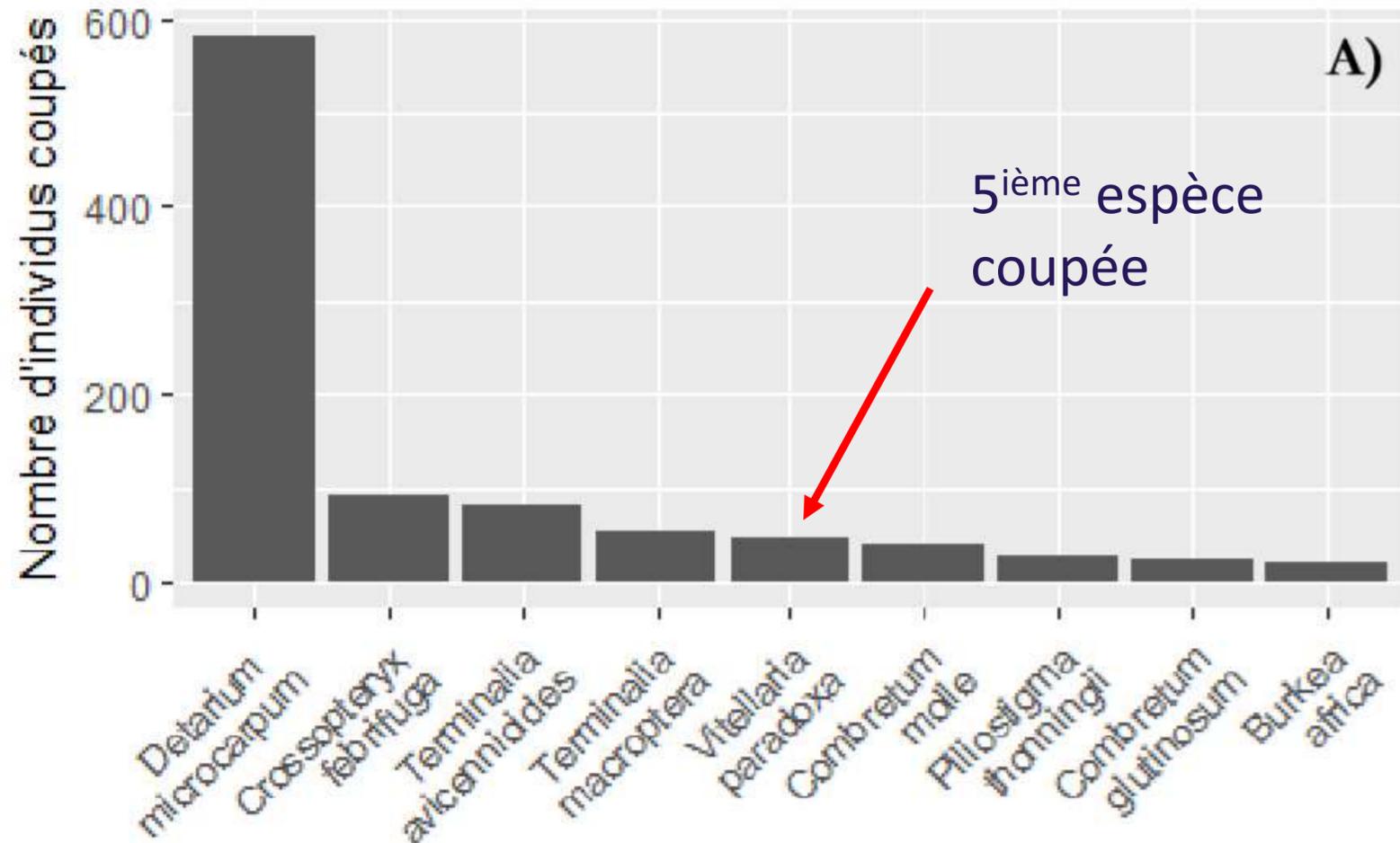
Les techniques de foresteries au service des parcs à karité.
=> Permettre aux collectrices riveraines de redynamiser les « verger » de karité et d'affirmer leur rôle dans la gestion des espaces forestier.

Gestion forestière des parcs

Etat des vergers

Pression anthropiques :

- La coupe du bois dans les CAF; Lacunes de mise en œuvre des plans d'aménagement : périodes, lieu, diamètre et hauteurs de coupe, reconstitution des peuplement (1/6 UAF).
- Les feux de brousses : très impactant dans les forêts classées;





on forestière des parcs

es vergers

ence des parasites :

De 06% à 100% selon les parcs.
1/3 parcs dans un état critique > 50% d'arbre parasité



Agelanthus dodoneifolius (Ad)

Tapinanthus globiferus (Tg)

Tapinanthus ophiodes (To)

Parcs à karité potentiel

Etat sanitaire / Taux d'infestation

FC de Baporo	Etat sanitaire :
	-arbres sans défaut visible : 33%. -arbres ébranchés : 07%. -arbres avec présence de trous ou crevasses : 60%.
FC, zone cynégétique de Kalyo	Taux d'infestation : 95%
	-Agelanthus dodoneifolius : 74%. -Tapinanthus globiferus : 21%.
FC, zone cynégétique de Kalyo	Etat sanitaire :
	-arbres sans défaut visible : 92%. -arbres avec présence de trous ou crevasses : 08%.
FC, zone cynégétique de Kalyo	Taux d'infestation : 59%
	-Agelanthus dodoneifolius : 48%. -Tapinanthus globiferus : 07%. -Tapinanthus ophiodes : 04%.

Gestion forestière des parcs

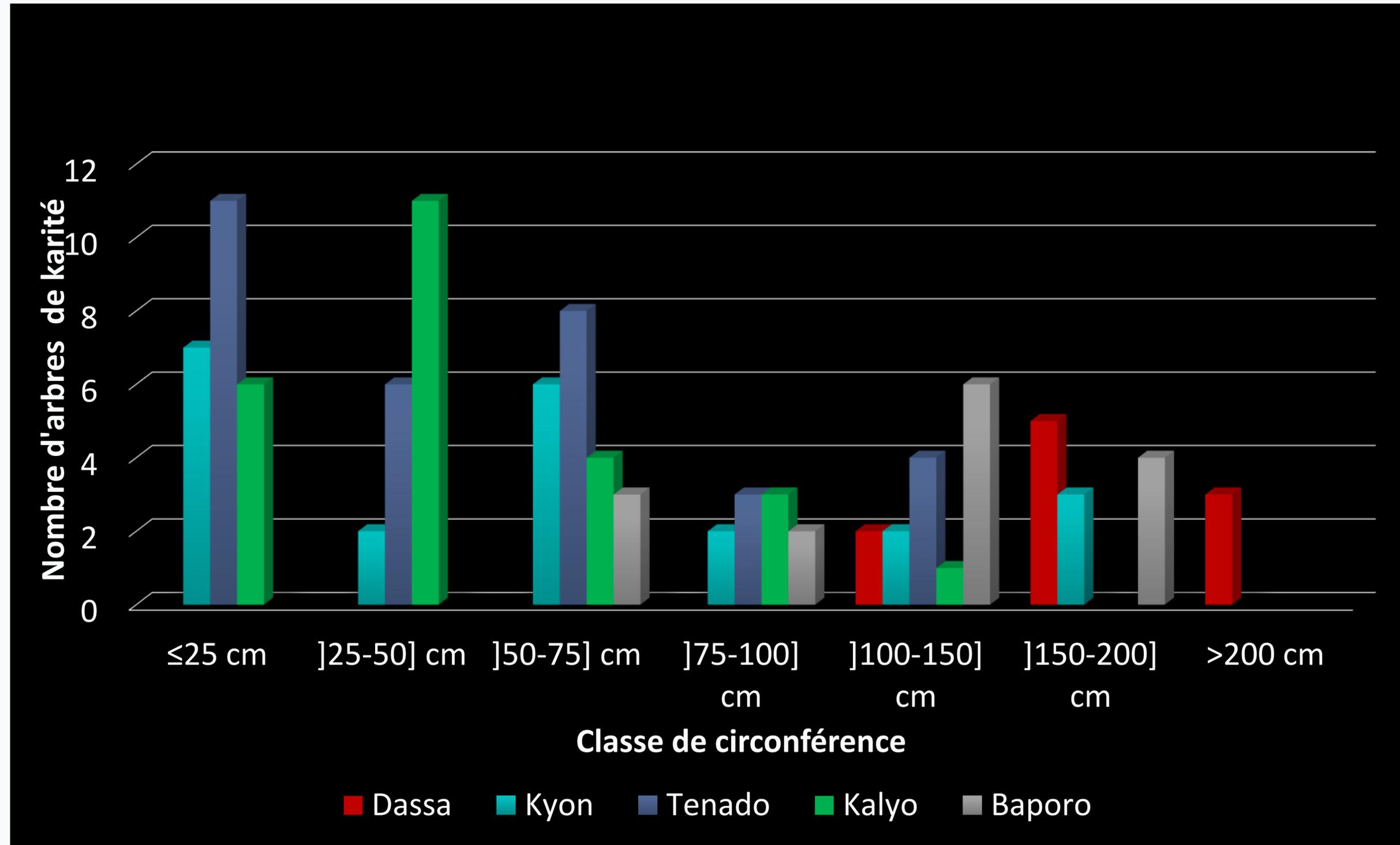
Etat des vergers

Senescence des karités :

Les structures de population sont très variables :

- Jeune : Tenado et Kalyo
- Equilibré : Kyon
- Vieillissante : Dassa et Baporo.

=> Des stratégies de gestion différentes.



Gestion forestière des parcs

Réponses opérationnelles et techniques

Surveillance / information / collaboration.



Gestion forestière des parcs

Réponses opérationnelles et techniques

Semis direct libre



Semis directs dans les buissons



Gestion forestière des parcs

Réponses opérationnelles et techniques

Semis et production de plants en pépinière



Plantations



Gestion forestière des parcs

Réponses opérationnelles et techniques

Greffage de sauvageons



Grefe réussie



Gestion forestière des parcs

Réponses opérationnelles et techniques

**Régénération Naturelle Assistée
(RNA) = protection des plantules ou
des greffes**



**Régénération Naturelle Assistée
(RNA) = protection des juvéniles ou
des greffes**



Gestion forestière des parcs

Réponses opérationnelles et techniques

Taille sanitaire contre les Loranthacées (Tapinanthus)



Taille de rajeunissement



Gestion forestière des parcs

Mise en œuvre de ces réponses

- Implication forte des coopératives de collectrices : plan quinquennaux d'aménagement des parcs.
- Formation d'agents de gestion forestière au seins des coopératives partenaires.
- Accompagnement technique et financière par les opérateurs du projet
- Collaboration avec les autres acteurs qui valorisent les espaces forestiers et les différentes autorités de gestion.

La vision de RESIST

Pour répondre à ces enjeux

Etape complémentaires :

Développer un modèle collectif de production d'amande autour des parcs à karité.

⇒ Une **collecte groupée** avec des moyens de collecte partagés.

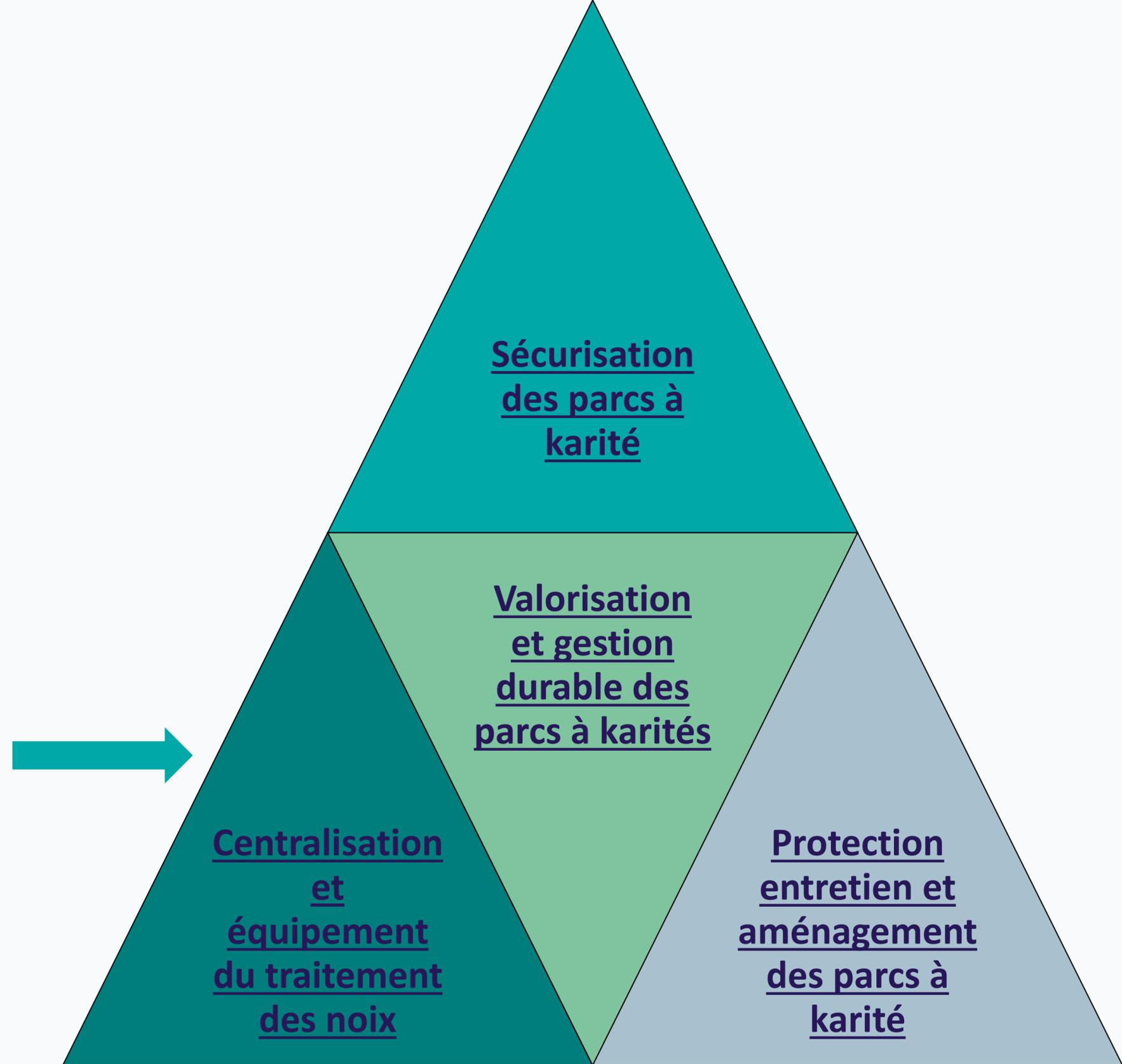
Enjeux : accessibilité et traçabilité.

⇒ Un **traitement des noix en amande centralisé** sur des sites collectifs équipés.

Enjeux : traçabilité, qualité, et environnement.

Le principal défi de cette étape est **organisationnel** ; Il s'agit d'un changement de pratique important pour les collectrices. il implique entre autre :

- De redéfinir le partage de la valeur,
- De s'adapter aux contraintes de calendrier des collectrices,
- D'atténuer les modifications des rapports entre groupements à l'intérieur des coopératives.





MERCI !